

03.10.2016 - 15:00 Uhr

Bouteilles de gaz : stockage à l'extérieur uniquement

Bern (ots) -

Selon le calendrier astronomique, l'automne est arrivé le 22 septembre 2016. La saison des grillades touche donc à sa fin. De nombreuses personnes se demandent où ranger leur grill à gaz durant les mois d'hiver. Le CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies déconseille de le stocker à l'intérieur de la maison ou dans le garage.

Souvent, on range son grill à gaz dans la cave ou le garage, à l'abri du froid et de l'humidité. Cela comporte toutefois de grands risques. En effet, si du gaz s'échappe malgré l'étanchéité apparente du réservoir, le simple fait d'appuyer sur l'interrupteur pour allumer la lumière peut déclencher une explosion.

Le CIPI conseille donc de stocker séparément les appareils à gaz et leurs bouteilles. Il faut aussi vérifier que le goulot de la bouteille soit bien fermé et étanche. Cette dernière doit obligatoirement être stockée à l'extérieur, par exemple dans le jardin ou sur le balcon. Il faut la placer sur un support sec, fixe et plan. Les bouteilles ne doivent pas être stockées avec des matières facilement inflammables. Le gaz utilisé pour le grill est plus léger que l'air ; les réservoirs doivent donc toujours être placés de manière à ce que du gaz ne puisse pas pénétrer dans les renfoncements du sol.

Sur chaque bouteille de gaz figurent également des consignes de sécurité à respecter. Les appareils défectueux ne doivent être réparés que par des professionnels. Les conseils de sécurité du CIPI en bref

- Stocker le grill sans bouteille dans la maison, la cave ou le garage.
- Stocker les bouteilles de gaz exclusivement sous un toit ou
- Protéger les bouteilles de gaz de dommages éventuels.
- Ne pas déposer les bouteilles de gaz à proximité de renfoncements du sol.
- Respecter les avertissements de sécurité.

Contact:

Rolf Meier Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

 $Diese\ Meldung\ kann\ unter\ \underline{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100793752}\ abgerufen\ werden.$